

En 1859.... autre plainte de M. Clévarec....

"Monsieur le maire, il y a un cri général à Plozévet à la vue des désordres qui se tolèrent au bourg le dimanche et même les jours sur semaine.



Parmi les sauvages on ne se maltraite pas à ce point. Tous les dimanches, le bourg est plein, jusqu'à la nuit et probablement au-delà. On ne peut plus sortir de la maison sans voir le spectacle hideux d'hommes qui se battent comme des animaux, et cela à la vue de l'autorité qui craint de se montrer.

N'êtes-vous pas affligé, comme moi, Monsieur le maire, de voir un si grand nombre d'hommes, manger dans les auberges de Plozévet le pain de leurs enfants, promener leur scandale un jour consacré au Seigneur et faire porter aux quatre vents la réputation de la commune ? La chose est déjà passée en proverbe :

Si vous voulez voir des désordres, si les désordres vous amusent, venez au bourg de Plozévet, là, les auberges sont ouvertes à qui a de l'argent pour payer. Aussi Plozévet est le rendez-vous de tout ce qu'il y a de mauvais dans les paroisses voisines, persuadé que l'on est, qu'il y a pleine liberté.

Monsieur le maire, je n'aime pas m'immiscer dans l'administration civile, mais le désordre est arrivé aujourd'hui à un tel point que je crois que c'est un devoir de conscience pour moi de vous le signaler, car il n'est pas douteux pour moi qu'il soit parfaitement en votre pouvoir de porter quelque remède à un si grand mal. Ainsi, monsieur le maire, si vous refusez à faire droit à ma juste demande, vous me mettez dans l'obligation d'instruire Monseigneur et monsieur le préfet de ce qui se passe afin qu'il avise au moyen d'arrêter ces désordres. J'ai beaucoup tardé, peut être aurais-je dû les prévenir plus tôt.

Vous voyez M. le maire que je ne vous cache rien, ma détermination est prise, à moins que vous ne vouliez bien arrêter ce torrent..."

En 1857 Louis Douenne, époux de Catherine Grenon (Fremon) est préposé des douanes à Lesplozévet, il est recensé douanier retraité et garde-champêtre en 1866 et 1872.



Septembre 2022, IPNS

Pour nous écrire ou nous rejoindre : plozevet.hp@free.fr

Tous les numéros peuvent être téléchargés sur ces sites :

Site d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/publications.html>

Blog d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/Blog/>

Douenne



Histoire et Patrimoine raconte : Autrefois à Plozévet... N°41

Au 19^{ème} siècle, les gardes-champêtres...



Au 19^{ème} - par Victor ADAM - "L'amour et le garde-champêtre"

Le métier de garde-champêtre était une position importante dans le village, et ne pouvait être confié qu'à une personne digne de confiance sachant lire et écrire, puisqu'il devait rédiger de nombreux procès-verbaux...

Les gardes-champêtres étaient nommés par le préfet, après présentation du candidat par le maire.

Il était en quelque sorte un policier rural et avait diverses attributions visant à maintenir l'ordre dans le village :

- Veiller à la conservation des propriétés rurales et des récoltes ;
- Rechercher les malfaiteurs, les vagabonds et les déserteurs ;
- Arrêter et conduire devant la justice tous les individus pris en flagrant délit ;
- Signaler au maire ou à la police tous les crimes et délits dont il avait connaissance ;
- Maintenir l'ordre et la tranquillité dans le village ;
- Constater les délits de chasse et pêche ;
- Constater la fraude et la contrebande sur le tabac, les poudres à feu et les cartes à jouer (sur lesquelles l'état avait alors un monopole) ;
- S'assurer du respect des poids et des mesures.

Dés 1822, les gardes-champêtres ont été dotés des premiers fusils ou pistolets comme la Gendarmerie, une ordonnance du 24 juillet 1816 leur permet d'avoir un fusil de guerre.

A Plozévet...

En 1839, le conseil municipal réclame l'ouverture d'un poste de garde-champêtre pour la surveillance et la conservation des produits agricoles.

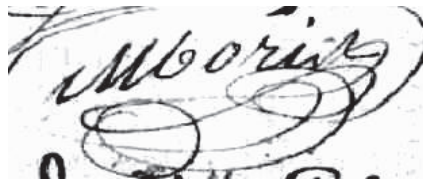
Le premier septembre 1839, le choix se porte sur Yves Le Gall qui devra prêter serment devant le juge du canton. Le 15 mai 1841 le conseil vote un impôt pour son salaire.

Il restera en poste jusqu'en 1844.

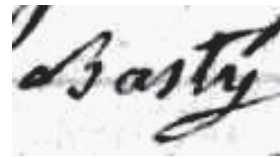
Le 25 janvier 1844 le conseil municipal décide de choisir le garde-champêtre parmi les anciens militaires sachant lire et écrire :

Antoine Basty, chaudronnier, et Michel Moris conviendraient.

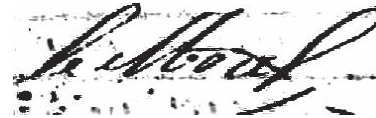
Il semblerait que Michel Moris succéda à Yves le Gall pour quelques mois, en 1844-45.



Un garde-champêtre au 19ème siècle.
Peinture de Aimé Perret.



De 1846 à 1851, **Antoine Basty**, 55 ans, est garde-champêtre et boulanger. Il démissionne en septembre 1851.



En 1851, **Jean Le Moal** (1826-1889), fils de Jean et de Jeanne Daden, le remplace.

Son épouse, **Jeanne Louise Capmau**, décède en 1852, à Corngad. L'année suivante il est cultivateur.

Le 7 novembre 1852, Jean Le Moal, se marie avec Catherine Kérourédan. Il est tailleur et garde-champêtre.

En 1855, Michel Moris se maria à Henriette Guéguen, aubergiste, veuve de Yves le Corre, qui fut jadis instituteur avant de devenir marchand de vin.

Michel Moris devint marchand de vin, métier incompatible avec la fonction de garde-champêtre.

En 1861, Jean Le Moal est encore garde-champêtre à Lesplozévet.

En 1866, il est seulement tailleur.

Le recteur et le garde-champêtre :

Le garde-champêtre évoqué par le recteur Clévarec est probablement le tailleur Jean le Moal.

1858 : plainte de M. Clévarec, Recteur.

"J'ai loué la jouissance de la place de foire de La Trinité et j'en demande la paisible jouissance, et cependant depuis que je jouis de ce terrain j'ai éprouvé bien des tracasseries.

1. Au long des jours on m'a enlevé la serrure puis coupé quelques barreaux de la barrière, on y met les moutons quand on y pense le moins.

2. Samedi dernier des jeunes gens de la Trinité et de Plozévet se sont fait un plaisir d'abattre une partie de la clôture.

Tous ces faits doivent être à la connaissance de M. le maire.

Je crois que légalement parlant il est obligé d'y porter remède ; toute commune doit avoir sa police : M. le maire a à son service un garde-champêtre rétribué plus ou moins par la commune et dont les attributions sont de signaler les délits et d'y porter remède.

Or il n'y a qu'une voix à Plozévet, pour dire que loin de faire son devoir, il fomente le désordre par ses ivrogneries et il est à craindre que si l'on continue à favoriser le désordre on ne puisse plus marcher en sûreté sur le terrain de Plozévet.

Je me permets de signaler ces faits à M. le maire pour qu'il y porte remède, c'est un devoir strict et rigoureux pour lui."

Signé : Clévarec, recteur de Plozévet.